



CSA PJJ

du 30 janvier 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE :

Madame la Présidente,

FO Justice PJJ profite de cette instance pour vous rappeler ainsi qu'à vos collaborateurs la définition du terme syndicalisme. **Dans sa plus simple expression, le syndicalisme est un mouvement dont l'objectif est de regrouper des personnes ayant une profession ou des missions communes en vue de la défense de leur intérêt.**

Pour y parvenir, les syndicalistes de Force Ouvrière **dialoguent, débattent mais surtout tentent de négocier.**

En effet, nous déployons une énergie infinie pour parvenir à un échange constructif profitable aux agents. Mais, force est de constater que le principe de la négociation est une chimère à la DPJJ. Depuis votre arrivée à la tête de cette institution, vous avez banni ce concept de votre vocabulaire. D'ailleurs, le point relatif au bilan des CSA PJJ met en lumière le nombre extrêmement élevé de boycott toutes organisations syndicales confondues. Que faut-il en conclure selon vous ?

► **Madame la Présidente, il ne vous a pas échappé que le Premier ministre négocie avec les partis politiques pour faire des compromis, tout comme le Garde des Sceaux avec la DGAFP pour obtenir un budget plus important ou même le Secrétariat Général avec les organisations syndicales de ce ministère.**

Vous seriez donc la seule à rejeter l'idée d'un dialogue social basé sur le compromis et la négociation. Mais bien évidemment pour entretenir l'illusion d'un dialogue social riche et constructif, vous multipliez les instances qui ne sont que des coquilles vides. Cette posture stérile et inacceptable laisse présager un avenir sombre et incertain pour l'ensemble des personnels de la PJJ.

Madame la Présidente,

► **Les agents s'interrogent à juste titre sur l'absence de Force Ouvrière aux instances de dialogue social depuis plusieurs semaines et notamment le choix de ne pas communiquer pour exprimer son opposition.**

Sachez Madame la Présidente et chers collègues que nous avons utilisé tous les leviers pour obtenir des avancées notables. En effet, notre organisation syndicale a toujours refusé de s'inscrire dans un syndicalisme de façade loin des aspirations et des attentes légitimes des agents.

Comme vous le savez, nous avons eu recours aux communiqués, aux boycotts, aux débats, aux argumentations juridiques, aux mobilisations, aux grèves et ces dernières semaines, nous avons fait le choix du **SILENCE.**

Par cette stratégie, nous nourrissions l'espoir que le silence des peuples serait la leçon des rois ».



Nous nous sommes trompés, force est de constater que vous n'êtes pas capable de faire votre introspection et que vous refusez de changer de paradigme.

En témoigne, Madame la Présidente, la fin de non-recevoir sur :

- ▶ La question de la revalorisation indiciaire des éducateurs et des CADEC.
- ▶ La mise en place d'une prime Marseille pour les agents confrontés au narcotrafic (point à l'ordre du jour et priorité du ministre)
- ▶ La mise en place des heures supplémentaires.
- ▶ Le changement de groupe SEAT et UEAT
- ▶ L'allègement du nombre de mesures en milieu ouvert.
- ▶ La fin du profilage
- ▶ Les propositions concrètes pour rendre les CEF plus attractifs.
- ▶ Le soutien et l'accompagnement des agents victimes de menaces ou de violences.
- ▶ La prise en compte des avis CAP par les cadres notamment pour les CREP.
- ▶ La fin des sanctions excessives dans le cadre disciplinaire.

La liste des revendications non exhaustive dresse le bilan d'un échec total en matière de dialogue social. La promesse de revaloriser l'IFSE des CADEC reste à ce stade qu'une déclaration d'intention. Pourtant, de l'aveu du ministre les agents de la PJJ sont mal payés. Qu'attendez-vous pour soutenir nos revendications salariales et ouvrir de véritables négociations ?

Madame la Présidente,

- ▶ Nous profitons également de cette instance pour vous rappeler notre alerte lors du CSA Ministériel sur la potentielle répétition du fiasco de l'été 2024.

Comment expliquer les consignes que vos collaborateurs ont transmis aux directions interrégionales et visant à restreindre les budgets sur les activités éducatives ? Comment expliquer que les camps soient annulés et que les travaux soient à l'arrêt ? Pire encore, comment justifier le gel des recrutements de contractuels ? Comment expliquer la gestion au compte-goutte qui impacte directement les services ?

Nous exigeons des explications.

Il semblerait une fois n'est pas coutume que vous preniez des décisions de restrictions budgétaires sans communiquer, sans expliquer la démarche et surtout de manière injustifiée et disproportionnée. Votre réponse indiquant que les DIR n'appliqueraient pas ces mesures drastiques est tout simplement l'aveu d'une rétention d'information et in fine d'un véritable problème de gouvernance.

FO Justice PJJ maintient sa position, il y a bien un plan Marshall en cours et nous demandons l'arrêt immédiat de ces mesures cavalières.



Madame la Présidente,

► Dans ce contexte de tension sociale et d'agitation médiatique autour de la question de la justice pénale des mineurs, le ministre a annoncé vouloir faire évoluer le CJPM.

FO justice PJJ rappelle que la première priorité pour traiter qualitativement la question de la délinquance juvénile est de doter cette institution de moyens humains et financiers conséquents.

Le fait de légiférer ne réglera pas les profondes failles de la justice pénale des mineurs et le manque flagrant de moyens. De plus, C'est l'ensemble du système qu'il convient de questionner et en premier lieu, le problème récurrent de la gouvernance notamment d'une PJJ dirigée par des administrateurs déconnectés du terrain qui pour beaucoup d'entre eux n'ont jamais travaillé dans un service éducatif.

En tout état de cause, quelles que soient les réformes envisagées par la chancellerie, FO justice PJJ continuera de militer pour une approche équilibrée de la justice pénale des mineurs. D'une part, des mesures de protection, le respect de la spécificité de la justice des mineurs et des conventions internationales. D'autre part, une réponse pénale assumée, cohérente, juste, proportionnée et des peines qui font sens.

Compte tenu de votre incapacité madame la Présidente à instaurer un dialogue social constructif et profitable aux agents qui s'épuisent au quotidien pour défendre leur mission, notre organisation syndicale refuse de siéger en cette instance. Nous porterons nos mécontentements et nos revendications auprès du Garde des Sceaux dans le cadre des bilatérales à venir.

FO Justice – le 30 janvier 2025

